

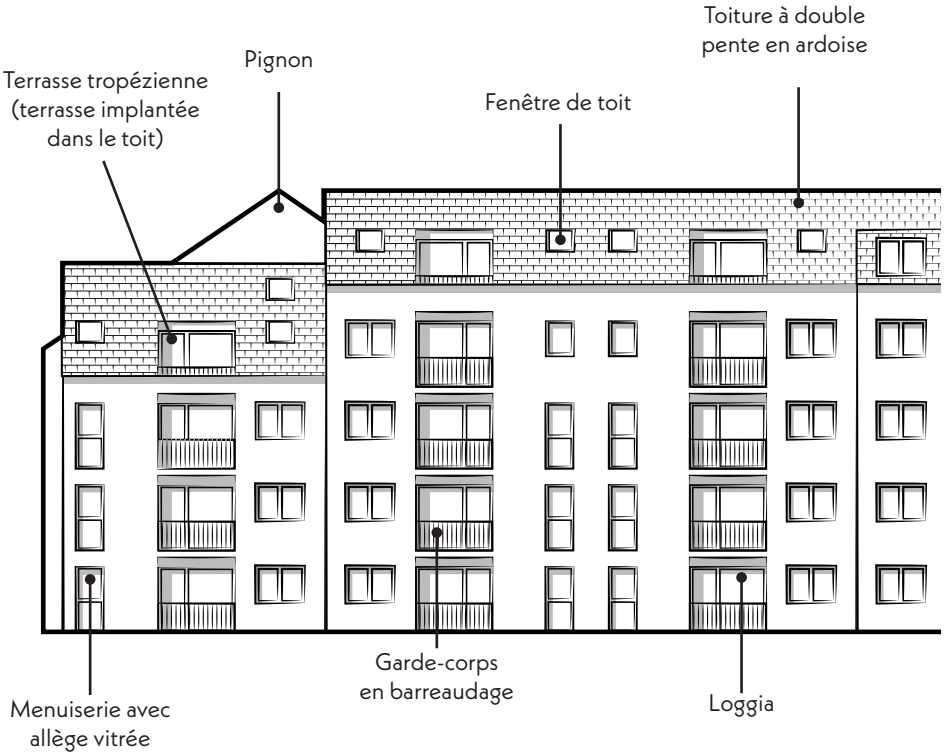
FAÇADES COLORÉES

ÉPOQUE - APRÈS 1970

Logements collectifs



Caractéristiques des logements collectifs après les années 1970



Exemples de façades ravalées



Vous souhaitez colorer votre façade ?

Quelques conseils pour composer votre projet :



• Révéler les détails

Identifier les éléments et détails architecturaux des façades afin de mettre en valeur les caractéristiques grâce à la couleur.

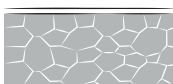
Exemple : Des encadrements de fenêtres peints en blanc et un fond de façade coloré.



• Diversifier les teintes

Traiter les façades des volumes annexes (garage, abri, extension) différemment du volume principal.

Exemple : Le volume principal revêt une couleur, le volume annexe est décliné dans une teinte plus claire.



• Préserver et restaurer les traces du passé

Conservier ou reproduire à l'identique les matériaux naturels ou qualitatifs tels que la pierre, le bois ou le béton bouchardé, ainsi que les lettrages et fresques anciennes ou tout autre décor.

Exemple : Le soubassement en pierre d'un bâtiment donne du relief et une richesse à la façade.

ÉPOQUE - APRÈS 1970

Les lignes épurées des bâtiments de cette époque plus contemporaine ne sont pas toujours synonymes de simplicité architecturale. Les architectes et constructeurs s'adonnent à employer une diversité de matériaux de plus en plus riche (zinc, métal, bois, enduit, béton...) et plus récemment des matériaux bio ou géo sourcés à travers des bardages, menuiseries, garde-corps, volets et toiture par exemple.

Les volumes des grands collectifs comportent des façades ordonnancées et de nombreux décrochés et redants. Des balcons, loggias ou terrasses habillent ces volumes.



La Ville de Lanester vous accompagne et vous aide dans le ravalement de votre maison

- La Ville de Lanester propose une aide aux ravalement des façades et pignons visibles depuis l'espace public. Cette subvention, ouverte à tous, est accordée sous certaines conditions.
- Tous travaux de ravalement (même à l'identique) sont préalablement soumis à une autorisation. La Direction de l'aménagement urbain vous guide pour le montage de votre dossier et l'architecte-conseil vous accompagne gratuitement dans la finalisation de votre projet.
- Si le chantier de ravalement nécessite d'occuper le domaine public, une autorisation d'occupation temporaire (payante) est à obtenir auprès de la Mairie, au minimum 10 jours avant la date envisagée.

Plus d'infos sur le site de la Ville de Lanester : www.lanester.bzh

Pour joindre la direction Aménagement urbain

02 97 76 81 87 - Démarche en ligne : DEM@T

Accueil - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
- Jeudi : 10h-12h et 13h30-18h30